

Dahir n° 1-94-403 du 24 joumada II 1415 (28 novembre 1994) portant promulgation de la loi n° 08-94 portant approbation, quant au principe, de la ratification de l'accord portant création de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, fait à Rabat le 18 février 1993.

OUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 26 et le 2^e alinéa de son article 31,

A DECIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Est promulguée et sera publiée au *Bulletin officiel*, à la suite du présent dahir, la loi n° 08-94 adoptée par la Chambre des représentants le 21 joumada I 1415 (27 octobre 1994) et portant approbation, quant au principe, de la ratification de l'accord portant création de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, fait à Rabat le 18 février 1993.

Fait à Rabat, le 24 joumada II 1415 (28 novembre 1994)

Pour contreseing :

Le Premier ministre,

ABDELLATIF FILALI.

*
* *

**Loi n° 08-94
portant approbation, quant au principe, de la ratification
de l'accord portant création de l'Organisation
pour la protection des végétaux au Proche-Orient,
fait à Rabat le 18 février 1993**

Article unique

Est approuvée, quant au principe, la ratification de l'accord portant création de l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, fait à Rabat le 18 février 1993.